

Haut conseil à l'intégration

Une charte de la laïcité

LE HAUT CONSEIL à l'intégration (HCI) propose au Premier ministre l'adoption d'une «Charte de la laïcité dans les services publics».

L'idée n'est pas nouvelle. La commission Stasi, en conclusion de son rapport, préconisait elle aussi l'adoption solennelle d'un texte à diffuser en certaines occasions : remise de la carte d'électeur, rentrée des classes, acquisition de la nationalité ou accueil des migrants, avec pour objectif «l'adhésion de tous les citoyens aux valeurs de la République».

Le HCI, à son tour, part du constat évident d'une société française de plus en plus confrontée à des revendications identitaires de toute nature. Il conclut à la nécessité de rappeler la règle républicaine aux agents du Service public

«auxquels s'impose un devoir de stricte neutralité», comme aux usagers du Service public «qui ne peuvent en raison de leurs convictions récuser un agent public ni exiger une adaptation du fonctionnement du Service public ou d'un équipement public». Il faut espérer que ce rappel des principes de laïcité contribue à désamorcer certains conflits qui n'ont que trop tendance à augmenter, particulièrement en milieu hospitalier.

Mais il ne s'agit là que d'un code de bonne conduite qui n'a aucune valeur juridique contraignante, tant que cette charte n'est pas inscrite dans la loi ou «adossée» à la Constitution. Un projet de plus à soumettre aux candidats aux élections présidentielle et législatives. ■

● Partenariat public-privé (PPP).

Sous ce sigle se dissimule le cheval de Troie de la privatisation des services publics, glissé en catimini dans les ordonnances adoptées sans débat à l'Assemblée nationale le 17 juin 2004. Ce contrat autorise les collectivités à confier au privé la construction, la gestion de services publics en finançant l'entreprise privée qui obtient une concession du bien public. Le Conseil général du Loiret a inauguré cette disposition en concédant la construction et la gestion d'un collège public. Seuls les enseignants seront des agents publics.

Le ministre de la jeunesse et des sports a lui aussi sollicité un consortium (Vivendi comme dans le Loiret, Casino...) pour céder au privé l'institut national du sport (Insep).

● Offensive des créationnistes.

La théorie de l'évolution biologique, fondée sur les découvertes de Charles Darwin, est contestée depuis plus de vingt ans aux États-Unis par les «créationnistes», soutenus par l'actuel gouvernement américain et son président. Ces intégristes revendiquent le «traitement équilibré» afin de présenter dans les écoles américaines les «deux thèses» comme théories scientifiques. Des mouvances radicales islamistes ont, elles aussi, tenté de distribuer dans des établissements scolaires français un «atlas de la création». Des organisations du CNAL en ont demandé le retrait aux pouvoirs publics en rappelant le principe de laïcité qui fonde l'École publique pour le vivre ensemble que certains essaient de remettre en cause.

● **L'élu qui veut du bien.** Un sénateur, maire, conseiller général de l'Aveyron, a présenté ses vœux d'élu en ces termes : «En attendant et préparant le retour en Gloire du Grand Exclu de nos mémoires»... «Une année vécue dans la Justice et la Vérité». Sa carte de vœux était illustrée par une peinture de Philippe de Champaigne : «Le christ aux outrages».

Le CDAL de l'Aveyron a rappelé à cet élu de la République les principes de laïcité et la loi de séparation des églises et de l'État.

● Ouverture d'une école publique.

Une école publique maternelle ouvrira à la rentrée 2007 à Ars (01). Elle comprendra, dans un premier temps, deux classes. Le CDAL de l'Ain salue cette création qui intervient après de nombreuses péripéties depuis 2003. Il restera vigilant afin que cette école soit dotée de classes élémentaires permettant aux enfants de poursuivre sans encombre leur scolarité dans l'enseignement public.

